RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00637
Numéro SIREN : 828 595 462
Nom ou dénomination : OB MONTLOUIS

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2019 sous le numéro de dépôt 12799

12799

edi-tdfc

1 BILAN - ACTIF

SARL OB MONTLOUIS

4 rue Nikola Tesla 35000 RENNES

8 2 8 5 9 5 4 6 2 0 0 0 2 3

DÉPÔT
28 AOUT 2019
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

21

31122018

[illegible]	AA	8000				8000
[illegible]	AB		AC			
[illegible]	CX		CQ			
[illegible]	AF	12133	AG	5360		6772
Fonds commercial (1)	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
Terrains	AN		AO			
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	55411	AS	16594		38816
Autres immobilisations corporelles	AT	122340	AU	13639		108701
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH	1800	BI			1800
TOTAL (II)	BJ	191685	BK	35594		156090
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
[illegible]	BV		BW			
[illegible] (3)	BX	40959	BY	3253		37706
[illegible] (3)	BZ	14385	CA			14385
[illegible]	CB		CC			
[illegible]	CD		CE			
Disponibilités	CF	3868	CG			3868
[illegible] (3)	CH	2398	CI			2398
TOTAL (III)	CJ	61613	CK	3253		58360
[illegible] (IV)	CW					
[illegible] (V)	CM					
[illegible] (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	261298	1A	38847		222451
Renvois	CP	1800			CR	

ACTIF IMMOBILISÉ

STOCKS

CRÉANCES

DIVERS

ACTIF CIRCULANT

Comptes de régularisation

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL OB MONTLOUIS

31122018

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	**a**		payées par un établissement chargé du service des titres	**b**

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]		**c**	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		**d**	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]		**e**	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]		**i**	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		**j**	
Montant des revenus répartis [5]		***Total (a à h)***	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES [illegible]

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

edi-tdfc

2 BILAN - PASSIF

SARL OB MONTLOUIS

31122018

CAPITAUX PROPRES	[illegible] 2000	DA	10000
	[illegible]	DB	
	[illegible] EK	DC	
	[illegible]	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) (B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-74235
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	-64235
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	203306
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	63446
	Dettes fiscales et sociales	DY	14028
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5488
	TOTAL (IV)	EC	286687
	Écarts de conversion passif **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	222451
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont: Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	286687
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

edi-tdfc

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052

SARL OB MONTLOUIS

			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
	Production vendue { services*	FG	227660	FH		FI	227660
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	227660	FK		FL	227660
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5513
	Autres produits (1) (11)					FQ	17
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	233192
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4962
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2613
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	161738
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1688
	Salaires et traitements*					FY	67669
	Charges sociales (10)					FZ	15454
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	35594
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3253
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	11281
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	304254
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-71062
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3173
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3173
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-3173
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-74235

edi-tdfc

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

SARL OB MONTLOUIS

			Exercice N
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	233192
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	307427
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	-74235
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont Crédit-bail mobilier	HP	
	(3) Dont Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(7) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5513
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets et de marques (produits)	A3	
	Dont redevances pour concessions de brevets et de marques (charges)	A4	
	(12) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 – obligatoires A9		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs (les montants à détailler doivent correspondre aux lignes 1G et 1H) : Exercice N

(9) Détail des produits et charges exceptionnels : Exercice N

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

edi-tdfc

SARL OB MONTLOUIS	31122018

CADRE A IMMOBILISATIONS

TOTAL II						12133
						55411
						114025
Matériel de bureau et informatique	LB		LC		LD	8315
Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
Avances et acomptes	LK		LL		LM	
TOTAL III	LN		LO		LP	177752
Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
Autres participations	8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V	1800
TOTAL IV	LQ		LR		LS	1800
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0G		0H		0J	191685

CADRE B **IMMOBILISATIONS**	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	12133	LX	
Terrains	IP		LX		LY		LZ	
Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
						55411		
						114025		
						8315		
TOTAL III						177752		
Participations évaluées par mise en équivalence								
Autres participations								
						1800		
TOTAL IV						1800		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						191685		

edi-tdfc 6 AMORTISSEMENTS

SARL OB MONTLOUIS 31122018

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
TOTAL II	PE		PF	5360	PG		PH	5360
	PI		PJ		PK		PL	
Constructions / Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Constructions / Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Constructions /	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	16594	QB		QC	16594
Autres immobilisations corporelles / Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	11455	QF		QG	11455
Autres immobilisations corporelles / Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles / Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	2184	QN		QO	2184
Autres immobilisations corporelles / Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU		QV	30234	QW		QX	30234
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0N		0P	35594	0Q		0R	35594

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW				Total général (NS + NT + NU)	NY			Total général (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

edi-tdfc

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SARL OB MONTLOUIS 31122018

Provisions réglementées	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
	[illegible]	D3		D4		D5		D6	
	[illegible]	IJ		IK		IL		IM	
	[illegible]	3Y		IP		IQ		IR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	[illegible]	6A		6B		6C		6D	
	[illegible]	6E		6F		6G		6H	
	[illegible]	02		03		04		05	
	[illegible]	9U		9V		9W		9X	
	[illegible]	06		07		08		09	
	[illegible]	6N		6P		6R		6S	
	[illegible]	6T		6U	3253	6V		6W	3253
	[illegible]	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	3253	TZ		UA	3253
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	3253	UC		UD	3253
[illegible]				UE	3253	UF			
				UG		UH			
				UJ		UK			
[illegible]								10	

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

SARL OB MONTLOUIS 31122018

CADRE A ETAT DES CREANCES

[illegible]			1800		1800
Clients douteux ou litigieux	VA				
Autres créances clients	UX		40959		40959
Créance représentative de titres prêtés (10)	Z1				
DE L'ACTIF CIRCULANT — Personnel et comptes rattachés	UY				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM		4194		4194
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB		10191		10191
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
État et autres collectivités publiques — Divers	VP				
Groupe et associés (2)	VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
Charges constatées d'avance	VS		2398		2398
TOTAUX	VT		59544	VU	59544	VV

RENVOIS (1) Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice	VD
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	63446		63446		
Personnel et comptes rattachés	8C	3258		3258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2606		2606		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E					
Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8164		8164		
Obligations cautionnées	VX					
Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
Groupe et associés (2)	VI	203306		203306		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	417		417		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	Z2					
Produits constatés d'avance	8L	5488		5488		
TOTAUX	VY	286687	VZ	286687		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

SARL OB MONTLOUIS

31122018

I. REINTEGRATIONS

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires SU SX	Zones d'entreprises activité exonérée SW XS
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
TOTAL I	WR	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	74235
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
Plus-values nettes à long terme: imposées au taux de 15 % ou 12,8 % (pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
imposées au taux de 0	WH	
imposées au taux de 19	WP	
imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
imputées sur les déficits antérieurs		
Autres plus-values imposées au taux de 19		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales. Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)		
		0
		4194
Déduction des produits afférents aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		0

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II		78430
		78430
		78430

edi-tdfc

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B

SARL OB MONTLOUIS

31122018

I. SUIVI DES DÉFICITS

[illegible]		78430
[illegible]	[illegible]	78430

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant de l'[illegible] correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1-1° *bis* AL 1 du CGI (dotations de l'exercice)	Z[illegible]	3974

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

[illegible]		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1-1° *bis* AL 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
[illegible] (ZV + 8X à 9T) [illegible] (ZW + [illegible]) [illegible] 2058-A	YX		YQ	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

* [illegible]

[illegible]

PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER

Designation de l'entreprise SARL OB MONTLOUIS Exercice N clos le 31122018 Annexe 2058 B - Cadre II

MONTANT A L'OUVERTURE		
MONTANT UTILISÉ		
MONTANT RÉSIDUEL		
MONTANT COMPTABILISÉ	15790	
MONTANT A LA CLÔTURE	15790	

PRODUITS A RECEVOIR		LIBELLÉ	POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES: CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES DÉDUCTIBLES: CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	CHARGES NON DÉDUCTIBLES
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	3258	3258		
		Charges sociales provisionnées	716	716		
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL	3974	3974		
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés	3102	3102		
		Banques et val mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
		RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir	7942	7942		
39036		RRR à accorder, fact.et avoirs à établir				
		Participation des salariés				
		Personnel				
		Sécurité sociale	772	772		
		Etat				
		Produits et charges externes diverses				
39036		TOTAL	15790	15790		

BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Designation de l'entreprise : SARL OB MONTLOUIS

Exercice N clos le : 31122018

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		CREDITS IMPOTS	4194
TOTAL WQ		TOTAL XG	4194

11

SARL OB MONTLOUIS

TOTAL I	TOTAL II

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS	[illegible]	[illegible]	
ENGAGEMENTS	[illegible]	[illegible]	
ENGAGEMENTS	Effets portés à l'escompte et non échus	[illegible]	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance	[illegible]	2174
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Locations, charges locatives et de copropriété ([illegible])	[illegible]	46886
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Personnel extérieur à l'entreprise	[illegible]	7904
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	27190
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	[illegible]	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	[illegible]	77582
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	[illegible]	161738
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CET, CVAE	[illegible]	388
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	[illegible]	1300
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	[illegible]	1688
TVA	Montant de la TVA collectée	[illegible]	39482
TVA	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	[illegible]	18937
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle des salaires DADS)	0B	68605
DIVERS	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition	[illegible]	
DIVERS	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	[illegible]	1,47
DIVERS	[illegible]	[illegible]	0
DIVERS	[illegible]	[illegible]	
DIVERS	[illegible]	[illegible]	
RÉGIME DE GROUPE	**Société:** [illegible]	[illegible]	
RÉGIME DE GROUPE			
RÉGIME DE GROUPE	**Groupe:** [illegible]	[illegible]	
RÉGIME DE GROUPE			
RÉGIME DE GROUPE	[illegible]	[illegible]	

edi-tdfc

12 DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGI N° 2059 A

SARL OB MONTLOUIS X

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	

I - Immobilisations

II - Autres éléments

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨ **CADRE B** : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩ **CADRE C** : autres plus-values taxable à 19 % ⑪	(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

SARL OB MONTLOUIS	x

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

TOTAL 1				

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Sur 3 ans (art. [illegible]) N-1				
	N-2				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 10 ans ou sur une durée différente art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI à proportion de [illegible] N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables [illegible] lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion ou d'apport [illegible]

☐ Plus-values d'apport [illegible]

Origine des plus-values (date de la fusion ou de l'apport)	Montant net des plus-values réalisées	Montant réintégré [illegible]	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

SARL OB MONTLOUIS

X

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à [illegible] % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à [illegible] % 3	Solde des moins-values à [illegible] % 4
Moins-values nettes			
[illegible]			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ou à 15	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a [illegible]) du CGI	À 19 % ou 15 imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a [illegible]) du CGI	À 15 % Ou À 16,5 %		
1	2	3	4	5	6	7
[illegible]						
[illegible]						

[illegible]

* [illegible]

edi-tdfc 15

[illegible]

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

[illegible]

SARL OB MONTLOUIS

x

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

[illegible]		1					
Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
	TOTAL lignes 1 et 2	3					
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
	TOTAL lignes 4 et 5	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	ligne 3 – ligne 6	–					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ alinéas de l'art. 39-1-5ᵉ du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E

SARL OB MONTLOUIS ☐

27032017 31122018

DECLARATION DES EFFECTIFS

[illegible]	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
[illegible]	YR	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	227660
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	227660

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OI	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OE	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	17

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	7575
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	119513
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	11281
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OV	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	138370

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	89308

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	89308

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EY			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		Effectifs au sens de la CVAE	FY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX
Période de référence	GY			GZ
Date de cessation				HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.

edi-tdfc

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

1

1

3 1 1 2 2 0 1 8 8 2 8 5 9 5 4 6 2 0 0 0 2 3

SARL OB MONTLOUIS

4 rue Nikola Tesla

35000 RENNES

P1 1 P3 1000

P2 P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination OB SUCCURSALES
N° SIREN (si société établie en France) 8 2 1 9 8 5 8 7 6 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000
Adresse N° 4 Voie RUE NIKOLA TESLA
Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Titre (2)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1
1
1 X

3 1 1 2 2 0 1 8 8 2 8 5 9 5 4 6 2 0 0 0 2 3

SARL OB MONTLOUIS

4 rue Nikola Tesla

35000 RENNES

N° | P%

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) % de détention ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

SARL OB MONTLOUIS

31122018

Libellé	Date période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges d'exploitation	01012019-31032019	2398		
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			

2069 RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Désignation de la société : SARL OB MONTLOUIS

Date de clôture : 31122018

Désignation de la société tête de groupe

PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE

Crédit d'impôt	Montant
Compétitivité et emploi	4195

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DEPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

KPMG

OB MONTLOUIS

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

Documents fiscaux

edi-tdfc

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	27032017	**et clos le**	31122018

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL OB MONTLOUIS SIRET 8 2 8 5 9 5 4 6 2 0 0 0 2 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 rue Nikola Tesla 35000 RENNES	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des centres de culture physique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	78431
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*	
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*	☐	Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X	LOOP V3.12.4

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	**Nom et adresse du conseil**
KPMG Rue de la Terre Victoria Parc Edonia 35768 Saint Grégoire Cedex Tél:	Tél:
CGA/OMGA ou Viseur conventionné	**Identité du déclarant**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Date: Lieu: Qualité et nom du signataire: M Marquer - Gérant Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065).

OB MONTLOUIS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue Nikola Tesla
35000 RENNES
828 595 462 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 19 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 19 juin 2019,
A 16h25,

La société OB SUCCURSALES, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 000 euros, ayant son siège social à RENNES (35000), 4 rue Nikola Tesla, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°821 985 876, représentée par Monsieur Thierry MARQUER en sa qualité de représentant légal de la société GROUPE MARQUER, Présidente de la société OB SUCCURSALES,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société OB MONTLOUIS,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Thierry MARQUER, en sa qualité de représentant légal de la société GROUPE MARQUER, Présidente de la société OB SUCCURSALES, Associée unique de la Société.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Thierry MARQUER, en sa qualité de représentant légal de la société GROUPE MARQUER, Présidente de la société OB SUCCURSALES, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

-Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018,
-Affectation du résultat de l'exercice,
-Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
-Décision à prendre en application de l'article L.223-42 du Code de commerce,
-Rémunération de la gérance,
-Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
-Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à - 74 235 en totalité au compte « report à nouveau ».

L'associée unique constate que, compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'associé unique devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectué, OB MONTLOUIS ayant clôturé son premier exercice au 31 décembre 2018.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, statuant sur ce rapport, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été perçue par la Gérance, et décide qu'elle n'en percevra aucune, et ce, jusqu'à toute décision ultérieure contraire.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuvés ce jour, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

SIXIEME DECISION

L'associée unique décide, conformément aux dispositions de l'article L.210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir tous les formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

OB SUCCURSALES
Représentant légal de GROUPE MARQUER
Présidente de OB SUCCURSALES